

Il y a 48 ans, les massacres du 17 octobre 1961 à Paris : La Seine aussi témoignera...



D.R.

L'histoire retiendra

L'Algérie commémore aujourd'hui le 48e anniversaire des massacres du 17 Octobre 1961 à Paris, alors que l'Etat français continue d'opposer une fin de non-recevoir à l'exigence de reconnaître les crimes commis durant la longue nuit coloniale. Ce jour-là, plus de 80.000 Algériens déferlaient sur les grandes artères parisiennes dans une marche pacifique, à l'appel des dirigeants de la Révolution algérienne, pour protester contre le couvre-feu imposé aux seuls Algériens par le préfet de police, Maurice Papon. Les manifestants, hommes, en majorité des

ouvriers, femmes et enfants, étaient venus de Nanterre, Aubervilliers, Argenteuil ou Bezons ou dans les quartiers les plus miséreux de Paris comme la Goutte d'Or ou Ménilmontant, pour défendre leur dignité et leur liberté, "mises à mal par un décret dans une démocratie occidentale", rappellent les historiens. "Cette manifestation pacifique se soldera, le 17 octobre et les jours qui suivront, par plusieurs centaines de morts et autant de disparus et plus de 1.000 blessés alors que 14.094 Algériens furent arrêtés par la police française", témoigne Ahmed Arrad, ancien militant de la Fédération de France du FLN. Pour Ali Haroun, ancien dirigeant au niveau de cette structure, il y a eu "200 morts au minimum", parmi les manifestants. Haroun relève cependant "la difficulté d'avoir un chiffre exact des victimes de ces manifestations, car, dit-il, de nombreux Algériens comptaient parmi les disparus". Acteurs, historiens et chroniqueurs de presse de ces journées sombres sont unanimes à dénoncer le chiffre de 2 tués, annoncé quelques jours après, par Papon, qui avait commandité et suivi de très la répression. L'historien français, Jean Luc Einaudi, relève pour sa part, qu'"officiellement, les registres du service médico-légal ne signalent aucun mort pour la journée du 17 octobre 1961". Il ajoute néanmoins, que "les cadavres acheminés vers la morgue étaient tout simplement jetés dans la Seine à partir des fenêtres du bâtiment abritant la morgue". L'historien rappelle que "cette pratique de noyade a été largement utilisée en 1958 lors d'un premier couvre-feu imposé à Paris sur les Algériens, arrêtés puis torturés au Vél d'Hiv". 48 ans après, cette tache sombre demeure toujours chez les rescapés du massacre, encore vivants. "Même les femmes et les enfants n'ont pas été épargnés puisque près de

1.000 épouses, mères et sœurs ont été interpellées ainsi que 500 enfants", témoigne Haroun. De nombreuses associations aujourd'hui, en France même, n'oublient pas ces sombres événements qu'elles commémorent régulièrement, par des rassemblements sur les lieux même du crime, mais aussi dans d'autres villes de France, où se sont déroulées aussi, des manifestations pacifiques similaires. Cette année également, elles sont 20 organisations françaises, des ONG, associations et partis politiques, à avoir appelé à un rassemblement aujourd'hui samedi au pont Saint-Michel à Paris, en hommage aux victimes. Ces organisations se rassembleront "pour exiger la reconnaissance officielle par la France de ces crimes d'Etat perpétrés par les forces de police", selon le texte de leur appel. Elles déplorent à cet égard, que "48 ans après, la France n'a toujours pas reconnu sa responsabilité dans les guerres coloniales" menées, en particulier en Algérie. Elles déplorent également le fait que "certains osent encore aujourd'hui continuer à parler des "bienfaits de la colonisation" et des honneurs "officiels" sont rendus aux criminels de l'OAS. Malgré un discours, parfois ambigu et contradictoire, sur le passé colonial de la France, la politique menée par le président Sarkozy témoigne d'une réelle volonté de sa réhabilitation", selon le texte. Les signataires du texte, qui rappellent qu'"un certain nombre de collectivités locales ont baptisé des places à la mémoire des victimes du 17 Octobre 1961", appellent au "développement de ces lieux de mémoire ainsi que la mobilisation de la population" sur ces places, pour demander notamment l'accès effectif aux archives pour tous, historiens et citoyens et le développement de la recherche historique sur ces questions". La recherche de la vérité "s'impose pour cette période sombre de notre histoire comme elle s'est imposée pour la collaboration vichyste avec l'Allemagne nazie", relève une association basée à Lyon qui a appelé à un rassemblement aujourd'hui. "Ce n'est qu'à ce prix que pourra disparaître la séquelle la plus grave de la guerre d'Algérie, à savoir le racisme dont sont victimes aujourd'hui nombre de citoyens ou de ressortissants d'origine maghrébine ou d'anciennes colonies", conclut-elle. En Algérie, le 17 Octobre baptisé, Journée de l'émigration, sera commémorée par différentes activités, notamment un hommage au philosophe français et fondateur du réseau des "porteurs de valises", Francis Jeanson, décédé en août dernier et une journée consacrée à des témoignages de moudjahidine, à l'APN, sur ces événements.

L'histoire retiendra

Le 17 Octobre 1961 restera une date liée à la répression sanglante qui a suivie une manifestation pacifique de milliers d'Algériens sortis dans les rues de Paris pour protester contre le couvre-feu décrété par le préfet de police de l'époque, le sinistre Maurice Papon.

Préfet de police de Paris depuis 1957, Maurice Papon, qui a déjà exercé ses talents de tortionnaire à Constantine en tant qu'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire sous la IVème République, a appliqué dans la capitale française, des méthodes depuis longtemps en vigueur en Algérie

Il a décidé, avec l'aval des autorités politiques, d'imposer un couvre-feu aux seuls Algériens, poussant le FLN à organiser plusieurs rassemblements pacifiques en plusieurs endroits de Paris pour protester contre cette mesure raciste.

L'appel du FLN a été largement suivi par les Algériens qui étaient près de 30.000 à manifester ce jour-là, selon un très officiel rapport du conseiller d'Etat, D. Mandelkern, achevé en janvier 1998, qui indique que 14.000 personnes sont arrêtées puis détenues au palais des Sports, au parc des Expositions

et au stade Courbertin, notamment, transformés en centre de détention.

Dans ces lieux, les Algériens sont parqués dans des conditions effroyables, battus et longtemps laissés sans soin, particulièrement ceux qui souffraient de blessures ou de maladies.

La barbarie des forces de police a atteint son paroxysme dans la nuit du 17 octobre et dans les prochains jours, au cours desquels une véritable chasse à l'arabe a été menée. Des enquêteurs et des historiens, se basant sur des rapports confidentiels, avancent le chiffre de près 200 manifestants frappés à mort, tués par balles et noyés dans la Seine après y avoir été jetés par des policiers.

Le nombre de disparus est également élevé. Le sort réservé à de dizaines d'algériens n'est pas connu jusqu'à présent, comme le signale l'historien Jean-Luc Einaudi. Ces massacres ont été prémédités et minutieusement préparés. Selon l'historien Olivier Le cour Grandmaison, dans une note datée du 5 septembre 1961 adressée au directeur du service de coordination des affaires algériennes et directeur de la police municipale, Papon avait ordonné que les manifestants les plus actifs soient "abattus sur place". Pour justifier ces crimes, les policiers avaient avancé l'argument de la légitime défense, du fait des attaques dont ils auraient les cibles. Or, les forces de police n'ont essuyé aucun coup de feu, contrairement aux rumeurs colportées pour justifier le massacre au moment même où il se déroulait.

Les historiens et les chercheurs qui se sont penchés sur ces tragiques événements sont unanimes à considérer qu'au regard du contexte de l'époque et de ses missions, Papon n'a pu agir sans l'aval de son supérieur hiérarchique, le ministre de l'Intérieur, Roger Frey qui deviendra plus tard président du Conseil constitutionnel.

"Qui peut croire, enfin, que le premier ministre, Michel Debré, n'ait pas été informé de cette mesure et du massacre perpétré en ces jours d'octobre 1961", s'est interrogé, dans un texte publié il y a plus de deux années, Olivier Le cour Grandmaison, estimant que "c'est donc en recourant à ce type de moyens que la toute jeune Cinquième République a organisé une répression sanglante" et "couvert des policiers après qu'ils eurent exécuté sommairement des personnes, organisé de nombreuses disparitions, pratiqué la torture dans la capitale et commis des actes inhumains pour des motifs politiques et raciaux".

48 années après ces massacres, de nombreuses ONG, associations et formations politiques ne cessent de réitérer leurs revendications dont, la reconnaissance officielle de ces crimes d'Etat.

La tâche est loin d'être aisée au moment où certains courants politiques et voix continuent à s'élever en France pour louer "les bienfaits de la colonisation" ou rendre les honneurs à des criminels de guerre.

APS

“La France doit faire des excuses pour les crimes et atrocités commis contre le peuple Algérien” affirme le porte-parole du RND à Béchar

"La France doit faire des excuses pour les crimes et les atrocités commis contre le peuple algérien durant la période coloniale", a déclaré hier, à Bechar le porte parole du parti du Rassemblement national démocratique (RND), M. Miloud Chorfi.

“Aujourd'hui, et 48 ans après les massacres du 17 Octobre 1961 à Paris, la France poursuit son silence sur les vérités historiques et sur les crimes qu'elle a commis contre les Algériens qui se sont révoltés pour le recouvrement de leur souveraineté”, a indiqué M. Chorfi, en marge d'une rencontre régionale sur l'emploi des jeunes, organisée par sa formation politique.

"Elle (France) doit faire des excuses à ce peuple et mettre fin à son jeu de glorification des harkis et des mercenaires, et d'atteinte à la dignité du peuple algérien", a-t-il ajouté.

Pour le représentant du RND, "le peuple algérien n'oubliera jamais l'ampleur des massacres du 17 Octobre 1961 commis sous sanguinaire Maurice Papon et ses collaborateurs...".

Le combat de Jean-Luc Einaudi face à Papon

Le 20 mai 1998, Jean-Luc Einaudi écrit dans Le Monde : " En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon. " En juillet 1998, Papon porte plainte pour diffamation contre un fonctionnaire public. " Pour préparer sa défense, Jean-Luc Einaudi compte sur les documents officiels dont il a demandé communication, trois mois plus tôt, aux Archives de Paris. Le directeur des Archives de Paris a effectivement transmis sa demande au procureur de la République, assortie d'une mise en garde "sur l'opportunité de lui réserver [...] une issue positive" (12 février) ! C'était solliciter un refus."

Faute de pouvoir produire des documents écrits attestant de la responsabilité de la préfecture de police, dirigée par Maurice Papon en octobre 1961, l'historien sollicite le témoignage de deux conservateurs des Archives de Paris, qui acceptent et témoignent, l'un par écrit et l'autre à la barre, les 4, 5, 11 et 12 février 1999. Maurice Papon, présent, est défendu par l'avocat Jean-Marc Varaut, et fait témoigner en sa faveur entre autres l'ancien Premier ministre, Pierre Messmer, tandis que Jean-Luc Einaudi fait venir à la barre des témoins directs des événements de 1961. Le 26 mars 1999, Maurice Papon est débouté de sa plainte et l'historien relaxé au bénéfice de la bonne foi.

Deux archivistes sanctionnés pour avoir témoigné

Les deux archivistes qui ont témoigné expliquent ainsi la situation : " En charge des séries des archives judiciaires aux Archives de Paris, depuis vingt-cinq ans, nous avons effectivement accès aux documents dont Jean-Luc Einaudi a besoin pour assurer sa défense face à Maurice Papon, mais nous ne pouvons pas les lui communiquer puisqu'il n'a pas obtenu la dérogation nécessaire. La seule solution permettant de conjuguer le respect de la déontologie de notre profession et notre conscience de citoyen, est donc d'accepter d'être cités comme témoins.

Nous ne pouvions passer sous silence l'existence des documents dont nous avons assuré le versement, le classement et la conservation, sachant que, face à la thèse défendue par Maurice Papon, ces documents apportaient la preuve incontestable du massacre opéré à Paris par les policiers le 17 octobre 1961 et les journées et semaines suivantes. Nous taire eut été commettre une faute au regard du code international de déontologie des archives. Nous avons toujours considéré que notre mission de conservateurs du patrimoine était à la fois technique et politique."

Les deux fonctionnaires sont sanctionnés pour leur témoignage par une mise à l'écart complète, se voyant retirer par notes de service du directeur des Archives de Paris leurs activités et équipements de bureau, interdire tout contact avec le public, etc.

Horizons consacre un dossier spécial aux massacres du 17 Octobre 1961

Notre confrère le quotidien national Horizons a tenu à consacrer pour son édition d'aujourd'hui un spécial de 24 pages sur les massacres du 17 Octobre 1961 . " Il y a par moment dans l'histoire des peuples, des destins formidables. Cruels, mais ô combien héroïques ", souligne dans son éditorial consacré à cet évènement Mme Naâma Abbas, directrice générale du journal en faisant allusion à

Fatima Bedar, cette enfant de 15 ans, violente en cette journée du 17 octobre 1961 par les bourreaux de Maurice Papon et jetée dans les flots de la Seine. Aussi, l'on y retrouve dans ce dossier de notre confrère, à côté des analyses d'historiens algériens et de témoins, en exclusivité, un entretien avec Jean Luc Einaudi, l'éminent historien français qui avait témoigné en 1997 devant la cour d'assises de Bordeaux, sur le massacre d'Algériens du 17 octobre 1961, lors du procès de Maurice Papon pour son action de 1942 à 1944. A la recherche de preuves judiciaires du massacre d'Algériens du 17 octobre 1961, Jean-Luc Einaudi dépose le 8 février 1998 aux Archives de Paris une demande de dérogation pour accéder aux registres d'information du parquet.
